



Service du pharmacien cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

**Circulaire aux pharmacies  
du canton de Genève**

---

N/réf. : CR/fr

Genève, le 19 janvier 2016

**Concerne : Abus de Makatussin, cas particulier de tromperie, rappel**

Madame, Monsieur, Chers Confrères,

Le Makatussin Comp., sirop contre la toux, contient de la dihydrocodéine HCl et est, à ce titre soumis à la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup). Il fait l'objet de consommations abusives ainsi que vous en avez été informés à de nombreuses reprises. Aussi, bien qu'il soit classé en liste C par Swissmedic, une attention particulière doit être portée lors de sa remise, particulièrement si celle-ci est répétée ou en grandes quantités.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses fausses ordonnances pour du Makatussin sirop circulent tant à Genève que dans les autres cantons, ce produit étant très présent sur les marchés illicites.

Dans ce cadre, comme déjà signalé en octobre 2015, un homme d'une vingtaine d'années, Monsieur S.V., use d'un stratagème particulier pour obtenir ce sirop. Il se présente dans différentes pharmacies, avec ou sans ordonnance, explique son addiction au produit et signale au pharmacien qu'il essaie de diminuer sa consommation – avec succès – en suivant un sevrage sous la surveillance de son médecin. Si le pharmacien désire faire valider la remise par le médecin traitant, Monsieur S.V. lui donne alors le numéro de celui-ci. L'intervenant au bout du fil n'est toutefois pas le médecin, mais un complice qui, évidemment, confirme les dires du patient.

Dans ce cadre, il y a lieu de relever qu'il est inapproprié de conduire une cure de substitution ou de sevrage avec du Makatussin sirop. Si nécessaire, des gélules de codéine peuvent être fabriquées. Une telle cure devrait alors être annoncée dans CTA.

Nous vous rappelons également que certaines fausses ordonnances mentionnent dans leur en-tête un numéro de téléphone qui n'est pas celui du cabinet médical, mais celui d'un complice.

Ainsi, lors de la présentation d'ordonnances douteuses, nous vous demandons d'en vérifier le bien-fondé auprès du prescripteur, en le contactant au moyen des coordonnées figurant dans Medreg ou tout autre annuaire crédible.

Vu les entretiens récents que nous avons eus tant avec des pharmaciens que des médecins, il nous semblait important de vous rappeler ces éléments.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

  
Christian Robert  
Pharmacien cantonal